

Je m'appelle Robert Arpin, j'enseigne les mathématiques.

Ce que mon collègue Jean-François vous a décrit se déroule dans chaque département, dans chaque collège pour chaque programme puisque selon le Règlement sur le régime des études collégiales chaque collège développe ses propres programmes d'études.

Je veux vous entretenir brièvement de l'élaboration d'un programme d'étude du point de vue d'une discipline comme les mathématiques, une discipline contributive comme d'autres telle la physique, la chimie ou la biologie qui participe, au collège, à l'élaboration d'une vingtaine de programmes et voies de sorties.

Nous devons ainsi assister pour chacune des élaborations de programmes d'études techniques et pré-universitaires, à plusieurs rencontres individuelles avec le département maître d'œuvre pour discuter:

- De la répartition des compétences du programme;
- du contenu des cours que nous donnerons dans ce programme;
- des propositions de nos départements respectifs;

Après avoir pris position dans nos départements, nous revenons ensuite en comités élargis à l'ensemble des disciplines pour

- approuver les contenus des cours du programme, la grille de cours;
- soumettre un échéancier d'implantation;
- recommander le programme à la commission des études.

Ensuite on doit rédiger les plans de cours en tenant compte des spécificités locales qui sont propres à chaque collège. Ce qui fait qu'à ce jour il y a plus de 1300 numéros de cours différents en mathématiques dans le réseau collégial. Je ne vous dis pas le casse-tête que constitue l'étude d'équivalence d'un dossier d'étudiant qui veut changer de programme ou changer de collège.

Ainsi, on doit :

- produire des notes de cours et élaborer des exercices adaptées au programme local;
- rédiger des protocoles de laboratoire informatique;
- intégrer et utiliser les nouvelles technologies;
- faire régulièrement des mises à jour.

Parce qu'en effet, après l'élaboration du programme, il y a un comité-programme qui s'occupe du suivi et éventuellement de l'évaluation et de l'actualisation dudit programme.

Tout le travail que je viens de vous décrire était autrefois réalisé au niveau provincial pour tous les programmes. Ce travail d'élaboration locale des programmes qui s'est ajoutée à notre tâche conduit à une augmentation:

- du nombre de groupes enseignés;
- du nombre de préparations de cours différents;
- du temps d'encadrement des élèves.

La réforme s'accompagne aussi du double objectif d'augmenter l'accessibilité aux études collégiales et le taux de réussite. Les conséquences sur l'encadrement des élèves sont très importantes puisqu'on admet de plus en plus d'élèves qui n'ont pas les préalables du secondaire et dorénavant on admettra des élèves qui n'ont même pas obtenu leur diplôme d'études secondaires et... on doit augmenter nos taux de réussite.

Malgré le fait que l'on mette en place des mesures de mise à niveau, les difficultés des élèves persistent, les élèves :

- manquent de motivation;
- ont des problèmes d'apprentissage et de déficit d'attention;
- proviennent de plus en plus de cultures différentes.

C'est un travail de géant que d'essayer de faire réussir plus d'élèves moins bien préparés aux études supérieures, peu motivés, d'une grande diversité culturelle sans ajout de ressources à l'enseignement. N'oublions pas qu'il n'est pas rare qu'un enseignant encadre entre 120 et 160 élèves par semaine. Il faut compter les heures d'enseignement, de préparation de cours, de correction, des réunions départementales et des comités départementaux.

On nous demande de résoudre la quadrature du cercle, pour un professeur de mathématiques c'est une hérésie.

Merci.

.